

DÉCISION N° 17- 079
**RELATIVE À L'ÉLECTION DES DIRECTEUR ET DIRECTEUR ADJOINT DU
DÉPARTEMENT DE BIOLOGIE**

Le président de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret consolidé n°2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'ENS de Lyon ;

Vu le règlement intérieur de l'établissement approuvé le 11 octobre 2016 dans sa version consolidée, et notamment l'article 14-3-2 de la section 1 du chapitre 1 - titre 2 ;

Le comité électoral consultatif ayant été régulièrement saisi ;

DÉCIDE :

Article 1 : Objet

Une élection partielle est organisée en vue de pourvoir au remplacement des directeur et directeur adjoint du département de biologie dont le mandat débutera le 16 mai 2017.

Elle aura lieu le :

**Lundi 15 mai 2017
de 9h30 à 16h00**

Article 2 : Corps électoral

Sont électeurs les enseignants-chercheurs, les chercheurs et les enseignants exerçant une charge d'enseignement de 64 heures équivalent TD minimum. Sont également électeurs les personnels en délégation, en congés pour recherches ou conversions thématiques ou bénéficiant d'une décharge.

Les listes électorales seront affichées sur les panneaux réglementaires, au 2^{ème} étage du site Monod, à partir **du 25 avril 2017**. Les électeurs sont invités à les vérifier et à demander, le cas échéant, les modifications nécessaires.



Article 3 : Candidature

Sont éligibles les enseignants et enseignants-chercheurs titulaires du département de biologie.

Les candidats sont tenus de faire une candidature revêtue de leur signature (voir modèle joint en annexe 1). S'agissant d'une élection en binôme, les candidatures doivent donc comporter deux noms ordonnés, le premier étant celui du candidat aux fonctions de Directeur du département, le second du candidat aux fonctions de Directeur adjoint.

Les candidatures devront être déposées à la Direction des affaires juridiques et institutionnelles (bureau A 204 b ou affaires.juridiques@ens-lyon.fr), **le mercredi 3 mai 2017 à 12 h au plus tard**. Si ces déclarations sont envoyées en recommandé avec accusé de réception, elles devront parvenir à destination aux mêmes date et heure limites que ci-dessus.

Article 4 : Scrutin

L'élection a lieu au scrutin majoritaire à un tour.

Le scrutin aura lieu à l'urne le lundi 15 mai 2017 de **9h30 à 16h00** en salle des commissions sur le site Monod, 46 allée d'Italie 69007 Lyon.

Les électeurs peuvent voter soit en se rendant personnellement sur le lieu du vote, soit par procuration.

Pour être admis à voter, chaque électeur doit justifier de son identité au moyen d'une pièce officielle d'identité avec photographie (ou carte professionnelle).

Les électeurs qui ne peuvent voter personnellement pourront exercer leur droit de vote par l'intermédiaire d'un mandataire – choisi obligatoirement au sein du même collège électoral - en lui donnant procuration écrite pour voter en leur lieu et place.

Nul ne peut être porteur de plus de deux mandats.

La procuration doit être établie selon le modèle joint en annexe 2. Elle devra, pour être valable, être accompagnée d'une copie de la pièce d'identité du mandant.

Article 5 : Dépouillement

Le binôme directeur et directeur adjoint est élu au scrutin majoritaire à un tour. Le dépouillement suivra immédiatement la clôture du scrutin. Les électeurs disposeront, à compter de la proclamation des résultats, d'un délai de 5 jours pour contester éventuellement ces résultats.



Article 6 : Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement et affichée sur les panneaux réglementaires de l'établissement.

Fait à Lyon, le 11 avril 2017

Le Président de l'ENS de Lyon



Jean-François PINTON



ÉLECTION DU DIRECTEUR/DIRECTEUR ADJOINT DU DÉPARTEMENT DE BIOLOGIE
SCRUTIN DU 15 mai 2017

DÉCLARATION DE CANDIDATURE (annexe 1)

Nous soussigné(e)s

Nom et prénom :
du candidat aux fonctions de directeur

corps/grade :
discipline enseignée :

Nom et prénom :
du candidat aux fonctions de directeur adjoint

corps/grade :
discipline enseignée :

Déclarons être candidat(e)s en binôme à l'élection de directeur et directeur adjoint du département de Biologie.

Fait à, le

Signature (obligatoire) du candidat
aux fonctions de directeur :

signature (obligatoire) du candidat
aux fonctions de directeur adjoint :



**ÉLECTION DU DIRECTEUR/DIRECTEUR ADJOINT DU DÉPARTEMENT DE BIOLOGIE
SCRUTIN DU 15 mai 2017**

PROCURATION (annexe 2)

Je soussigné(e)

Nom et prénom :

corps/grade :

Discipline enseignée :

Département :

donne procuration pour voter en mon nom aux élections du directeur et directeur
adjoint de département à :

Nom et prénom :

corps/grade :

Discipline enseignée :

Département :

Fait à, le

Signature du mandant :

Signature du mandataire :

*NB : - l'électeur qui donne procuration doit s'assurer que son mandataire appartient
bien au même collège électoral c'est-à-dire au même département que lui-même.
- une copie de la pièce d'identité du mandant doit être jointe au présent
document.*

